

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_110

Objet : Décision Modificative n°1

Budget annexe Assainissement

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel Renaissance à Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 juin 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marine LUCIANI-RIPETTI.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (*donne pouvoir à Edith BIANCONE*) ; M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER*).

Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Mme Marine LUCIANI-RIPETTI*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne son pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne son pouvoir à M. Eric CHAUVET*), Mme Annie SALZE (*donne son pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Graveson : M. Jean-Marc DI FELICE (*donne son pouvoir à M. Michel PECOUT*).

Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (*donne son pouvoir à M. Eric LECOFFRE*).

Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne son pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne son pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA (*donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES*), Mme Cécile MONDET (*donne son pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

M. le vice-président en charge des Finances expose qu'afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution de régularisations d'ordre patrimonial, il est proposé le vote d'une décision modificative n°1 sur le budget annexe Assainissement.

Les ajustements de crédits proposés sont les suivants :

- régularisation d'écritures d'amortissement suite aux opérations de transfert en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement (opération neutre budgétairement) aux chapitres 040 (comptes D28158 et R7811) et 042 (comptes D6811 et R28175).

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des régularisations sur des écritures d'amortissement suite aux opérations de transfert,

CONSIDERANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement présentée, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 juin 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



200035087

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP10009_ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-912 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	37 308,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7811-912 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 308,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	37 308,00 €	0,00 €	37 308,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	37 308,00 €	0,00 €	37 308,00 €
INVESTISSEMENT				
D-28158-912 : Amortissement install., mat. et outillages techniques - Autres	0,00 €	37 308,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28175-912 : Amort. matériel et outillage technique (mise à disposition)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 308,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	37 308,00 €	0,00 €	37 308,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	37 308,00 €	0,00 €	37 308,00 €
Total Général		74 616,00 €		74 616,00 €